

Pays de la Loire, Loire-Atlantique
La Baule-Escoublac
12 avenue Tréméac

Lycée Grand-Air, 12 avenue de Tréméac

Références du dossier

Numéro de dossier : IA44009102

Date de l'enquête initiale : 2025

Date(s) de rédaction : 2025

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Le patrimoine des lycées publics des Pays de la Loire

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : lycée

Précision sur la dénomination : lycée général et technologique

Appellation : Grand-Air

Destinations successives : lycée

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2025, BS, 67

Historique

De l'annexe du lycée de jeunes filles au lycée autonome

Dès 1944, la municipalité souhaite l'installation d'un établissement secondaire. Son enseignement s'effectue à l'hôtel des Palmiers appartenant à Louis Lajarrige, à la villa Manégor et dans des espaces annexes. Ici s'installent les filles du collège Manon-Rolland de Saint-Nazaire. Cette volonté initiale tend à prendre une ampleur nouvelle en 1947, lorsque l'inspecteur d'académie propose au maire une étude consistant en la création d'une cité universitaire comprenant une école hôtelière, deux internats, un externat et des terrains de sport. L'année suivante, le 23 janvier 1948, alors que le centre d'apprentissage hôtelier devient un collège technique hôtelier, ce même inspecteur trouve opportun de substituer le collège technique, celui de jeunes filles ainsi que le collège de Pornichet par un lycée avec un internat "pour inadaptés urbains" à condition que la ville cède un terrain à l'État.

Bien que ce projet ne semble pas avoir été totalement à son terme, la cession d'un terrain est validée par une délibération du 12 juillet 1948. Le maire, René Dubois, rappelle qu'une convention, passée le 19 décembre 1936 avec la Société Générale Foncière, a permis d'obtenir un terrain de 17 hectares au Bois d'Amour. En effet, une importante partie de ce territoire a été acquise en 1925 par la S.G.F. qui l'a détenait de Louis Lajarrige, le fondateur de la Société immobilière la Baule-les-Pins en 1921, à l'origine de la création de la station balnéaire. Onze de ces dix-sept hectares sont cédés à l'État, le 25 avril 1949. La parcelle est agrandie d'un terrain appartenant aux services des eaux, au nord-ouest du site, près de l'avenue de Tréméac. Celui-ci acheté en 1951 par la ville, le cède à l'État trois ans plus tard, selon le souhait de l'architecte. Un nouvel échange a lieu, en 1956, avec la Société Générale Foncière. Le 26 mars 1963, l'État achète la villa Mamounia, propriété communale depuis 1962. Sa situation, enclavée entre les deux entrées principales du lycée, lui confère un emplacement de choix pour y installer le logement du proviseur. Enfin, la création du parking, à l'ouest du site, sur un terrain concédé à la ville par l'État, en 1988, confère à l'établissement sa superficie définitive d'environ 13 hectares.

Parallèlement aux prémices de la mise en place administrative du lycée, les élèves du collège Manon-Rolland quittent l'hôtel et la villa, en 1951, pour retourner à Saint-Nazaire. Les locaux continuent à être occupés, tout comme l'école Paul Minot, car il devient une annexe du lycée Guist'hau, soit le lycée de jeunes filles de Nantes. Il change officiellement de

statut une nouvelle fois, le 12 juillet 1959, lorsque M. André Boulloche, ministre de l'Éducation nationale, fait, par décret, du lycée de jeunes filles, un lycée autonome.

Programme pédagogique

L'établissement est destiné, selon les mots du maire, aux élèves de la Région, mais doit s'ouvrir de manière plus large aux "jeunes citadins dont les études sont souvent interrompues par les affections les plus banales, souvent récidivantes, et dont la fréquence ou la répétition entravent gravement la régularité du cycle scolaire". De plus, son implantation dans une station balnéaire doit [leur] permettre de bénéficier des "brises marines, [du] rythme de la houle, [des] étincelantes luminosités des ciels de cette Bretagne du Sud, comme au recueillement des nuits calmes sous la caresse des étoiles [favorables au] développement physique". C'est dans ce contexte que le lycée prend l'épithète de climatique ou de plein air dans lequel 500 internes et 300 externes doivent être accueillis au même titre que le lycée Grand-Air d'Arcachon.

Programme architectural

Cette réalisation est confiée le 28 décembre 1949 à Claude Béraud, Grand Prix de Rome en 1942, par le ministre de l'Éducation. Il souhaite "respecter le cadre naturel" pour que l'établissement garde "l'aspect d'un grand parc vivant et agréable, dans lequel la circulation se ferait en plein air". Ses premières intentions montrent, comme il l'explique lui-même, "des bâtiments [...] sans aucune rigidité, [...] de faibles hauteurs, [s'appuyant] le plus possible sur les courbes de niveau tout en recherchant l'orientation la plus favorable. Ils s'infiltreraient entre les nombreux arbres qui couvrent le terrain et, serrés en place, ils se dégageraient les uns des autres en s'échelonnant en hauteur sur les pentes du cirque que forment les dunes autour du plateau inférieur".

La réalisation, dont le projet est modifié par l'inspecteur général Peschard, mais, semble-t-il, aussi pour des raisons budgétaires, aboutit à un programme dont l'ambition formelle et la multiplicité des édifices est rognée au profit d'une diminution des espaces et d'une simplification des formes. Demeurent une stricte répartition entre les édifices dédiés aux filles, à l'est, aux garçons, à l'ouest, dont le trait d'union est généré par le bâtiment commun aux accès genrés. En contrebas sont installés le gymnase et les plateaux sportifs centralisant les trois entrées (garçons, principale, filles) dont l'emplacement s'est déplacé à l'ouest.

Les premiers travaux consistent, en 1952, en l'abattage des arbres. La même année la construction débute par l'internat (bâtiment C) et l'externat (bâtiment A) des filles autorisant une première rentrée le premier octobre 1954. En 1957, commence la deuxième tranche, dont le permis a été délivré le 7 décembre 1956 pour prendre fin en 1958. Elle correspond aux édifices K (réfectoires et classes spécialisées), L (cuisines) et M (infirmerie). Une dernière phase (1963-1967) comprend l'édification des bâtiments F et G, soient ceux de l'actuel collège, de la conciergerie (O), du gymnase (N) et de l'internat de garçons (H), ce dernier nécessitant la destruction du château d'eau en béton armé de l'ancienne usine des eaux. De manière contemporaine, mais non prévue au projet d'origine, est bâtie l'aumônerie. Elle est souhaitée par l'Association diocésaine de Nantes, en 1964, et réalisée par l'architecte baulois Gaston René Lellouche.

L'établissement se développe à partir des années 1990 où de nouveaux bâtiments participent à l'évolution des fonctions du site. L'agence Tetrarc réaménage, en plusieurs tranches le bâtiment K (1991-1996), notamment en restructurant la restauration, l'administration et en créant de nouvelles salles de cours, érige un auvent (1998) devant ce dernier puis, entre-temps, un CDI (1994). En 2008, le cabinet de François Guillou se charge du réaménagement des bâtiments A et K, avant de bâtir le foyer en lien avec le CDI. Enfin, de 2011 à 2013 l'agence Barre Lambot architectes réalise le nouveau gymnase en continuité avec la salle de sport initiale.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Période(s) secondaire(s) : 4e quart 20e siècle, 1er quart 21e siècle

Dates : (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Claude Béraud (architecte des Bâtiments civils, attribution par source), Tetrarc (agence d'architecture, attribution par source), Barre-Lambot (agence d'architecture, attribution par source)

Description

L'établissement est implanté au sein du bois d'Amour, contenant près de 2 000 arbres, majoritairement des pins maritimes, étagé selon les courbes de la dune. Les édifices sont érigés avec une ossature en poteaux constitués de béton armé tout comme les planchers alors que les pignons sont montés en pierre de granit. Les façades, portantes, scandées par les poteaux, ont leurs allèges en plaque de béton armé, de couleurs bleu et/ou jaune, mais leur trame diffère. Ainsi ceux de la première phase ont des travées de 3,15 m alors que pour les suivantes, il est prévu selon, la législation, une travée de 1,75 m. Pour amoindrir cette différence, l'architecte utilise une travée double de 3,50 m. Il en est de même pour les hauteurs sous-plafonds qui sont passées de 3,50 m, à 3,25 m pour les externats et 2,80 m pour les internats. Ils sont munis d'une couverture en cuivre soutenue par une charpente en sapin. Des escaliers échelonnés dans la longueur des édifices permettent d'accéder aux étages pourvus de couloirs latéraux. Seul le bâtiment A est desservi par une coursive.

Certaines des nouvelles constructions, notamment la création des "deux boîtes métalliques", au revers du bâtiment K, tranchent avec le reste du site, par leur mode structurel (structure suspendue), les matériaux employés (métal), le ton (blanc), tout comme le préau au-devant. À l'inverse, le CDI, érigé sur deux niveaux, est soutenu par une ossature en béton armé, protégée d'une charpente métallique et couvert d'un bardage en aluminium de couleur verte lui permettant de s'assimiler avec l'environnement. Il en est de même de sa salle audiovisuelle, semi-enterrée, se confondant avec la pente du terrain, tout comme la salle de lecture et ses annexes placées à hauteur d'arbres. Le nouveau foyer, posé sur une structure en béton, s'agrège à ces édifices dans une continuité naturelle offrant également de larges vues sur le site. L'adjonction du nouveau gymnase au premier n'offre pas de discontinuité en raison de l'emploi d'un bardage en mélèze sur l'ensemble des façades ouest. Seul le patio marque la transition d'un bâtiment à l'autre avant de donner sur le hall cathédrale. La salle, à l'ossature également en mélèze, forme un vaste volume éclairé par des ouvertures verticales, toute hauteur, orientées au nord.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé ; métal ; bois

Matériau(x) de couverture : acier en couverture, bitume

Étage(s) ou vaisseau(x) : 4 étages carrés, 2 étages carrés

Couvrements : charpente en bois apparente ;

Élévations extérieures : élévation ordonnancée

Type(s) de couverture : terrasse

Escaliers : escalier dans-œuvre : escalier droit, en maçonnerie ;

Décor

Techniques : peinture

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la région

Références documentaires

Documents d'archive

- Centre de ressources du patrimoine de Nantes, Conseil régional des Pays de la Loire ; 43 W 240. Établissements publics locaux d'enseignement. Lycée général et technologique Grand Air. Restructuration du bâtiment K. Phase 4, 1996-1996.
- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 206 W 2. Permis de construire et travaux annexes à la construction : dossiers, La Baule, lycée de Grand Air, 1954-1956, 1950-1956.
- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 1614 W 58. Construction du lycée de grand Air, la Baule, 3e tranche : cahier des prescriptions spéciales, devis descriptif, plans, 1965.
- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 1725 W 42. Constructions et grosses réparations au lycée de Grand Air à la Baule, travaux d'entretien, programme des travaux, état sommaire, plan, décomptes, 1959-1967.
- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 1725 W 8. Lycée Grand Air, avenue du Bois (restructuration et extension d'un bâtiment), 1989-1991.
- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 2426 W 23. Conseil régional des Pays de la Loire, édification du centre de documentation et d'information (PC05594T006) et extension du hall d'entrée du lycée Grand Air au 77 avenue du Bois-d'Amour à La Baule-Escoublac (PC05594T1450), 1992-1994.
- Archives départementales de Loire-Atlantique ; 2426 W 41. Conseil régional des Pays de la Loire, création d'un auvent et d'un sas au lycée Grand Air au 77 avenue du Bois d'Amour à La Baule-Escoublac (PC05597T1003), 1993-1997.

- Archives municipales de La Baule-Escoublac ; 3 D 11/1015. PC n° 13257, construction d'un gymnase, 2011.
- Archives municipales de La Baule-Escoublac ; 1 L 4/73. Villa Mamounia, acquisition en vue d'un échange de terrains avec l'État pour le lycée : plan, acte, 1963.
- Archives municipales de La Baule-Escoublac ; 4 M 6/1. Lycée climatique de Grand-Air, Projet de construction et achat de l'enclave occupée par la Société des Eaux. Arrêté ministériel acceptant la donation du terrain (18 juillet 1949) ; décision de l'achat de l'enclave (17 avril 1950) ; schémas établis par l'architecte Claude Béraud (23 décembre 1950) ; décision d'échange entre la commune et la SEPIG (4 juin 1951) ; permis de construire (3 décembre 1951) ; plans (mai, juin 1951) ; convention de cession de la propriété de Tréméac (27 décembre 1951) ; enquête de commodo et incommodo (8-11 janvier 1952) ; acceptation par arrêté ministériel de la propriété de Tréméac (2 juin 1954). Historique du projet, 1948-1954.
- Archives municipales de La Baule-Escoublac ; 4 M 6/2. Lycée climatique de Grand-Air, première tranche de travaux, 1952-1953.
- Archives municipales de La Baule-Escoublac ; 4 M 6/3. Lycée climatique de Grand-Air, deuxième tranche de travaux. Étude d'assainissement (24 novembre 1953) ; plans (2 juin 1955) ; permis de construire (7 décembre 1956) ; certificat de conformité (24 mars 1956) ; fin des travaux de la deuxième tranche (1959), 1953-1959.
- Archives municipales de La Baule-Escoublac ; 4 M 6/6. Lycée climatique de Grand-Air, acquisition de la villa Mamounia en vue d'échange de terrains. Plans, proposition d'acquisition de la villa, déclaration d'utilité publique, 1962.
- Archives municipales de La Baule-Escoublac ; 4 M 6/7. Lycée climatique de Grand-Air, aumônerie, permis de construire (8 septembre 1964), certificat de conformité (28 septembre 1965), plans (30 juin 1964), 1964-1965.

Bibliographie

- CROIX, Alain (dir.) **Dictionnaire des lycées publics des Pays de la Loire. Histoire, culture, patrimoine.** Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- **Petite histoire d'une grande station : La Baule de A à Z.** La Baule, La Mouette, 1998.

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Le patrimoine des lycées publics des Pays de la Loire : présentation de l'aire d'étude (IA44009045)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Maison dite villa balnéaire Elmonic puis La Mamounia, 77B avenue du Bois-d'Amour (IA44000645) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, La Baule-Escoublac, lotissement La Baule-les-Pins, 77B avenue du Bois-d'Amour

Auteur(s) du dossier : Lény Charrier

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Chroniques conseil